



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 10684

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au sujet de la nécessaire harmonisation fiscale en matière automobile. D'un pays à l'autre, les taxes applicables à l'achat des voitures neuves sont extrêmement variables. Ainsi, la taxe passe de 16 % en Allemagne et en Espagne à 17,5 % aux Pays-Bas. La France se situe à 20,6 %. La mise en place de l'euro va harmoniser l'espace économique. Elle va de surcroît accompagner et favoriser la volonté des constructeurs français d'accentuer leur pénétration sur tous les grands marchés européens. La monnaie unique va leur offrir un atout concurrentiel appréciable. Dans le but de permettre aux constructeurs d'automobiles d'exploiter complètement les possibilités du marché unique, il lui demande si une baisse progressive des taxes sur les véhicules est envisagée rapidement.

Texte de la réponse

Les dispositions de la directive 77/388/CEE du 17 mai 1977 modifiée et notamment de son annexe H ne permettent pas aux Etats membres de soumettre les acquisitions de véhicules terrestres à moteur à un autre taux que le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, cette même directive n'autorise pas les Etats membres à appliquer deux taux normaux différents. Dans ces conditions, une baisse du taux de la TVA sur les véhicules terrestres à moteur ne pourrait être réalisée que par le biais d'un abaissement généralisé du taux normal. Le coût budgétaire d'une telle mesure ne la rend pas actuellement envisageable. En tout état de cause, la différence des taux sur la valeur ajoutée appliqués par les Etats membres n'est pas de nature à influencer sur le marché des véhicules neufs. En effet, les acquisitions intracommunautaires de moyens de transports neufs sont toujours taxables dans le pays d'arrivée et au taux applicable dans ce pays, quelle que soit la situation de l'acquéreur au regard de la TVA.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10684

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1121

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5063